

Lettre de Jawaharlal Nehru à M. George Bidault

Le 30 septembre 1947

M. le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 12 août 1947, que j'ai reçu le 22 de ce mois.

Le Gouvernement de l'Inde se réjouit et accepte la décision du Gouvernement de la République française quant à la renonciation aux droits historiques que la France a exercés dans les territoires connus sous le nom des loges françaises en Inde¹, en faveur du Dominion de l'Inde.

Par suite du retard de votre courrier, il n'était pas possible que la cérémonie du transfert ait lieu jour que vous aviez proposé. Cependant je prends des dispositions avec votre Ambassade ici pour fixer une date qui vous convienne dans un avenir immédiat.

Puis-je prendre cette occasion pour exprimer de la part du Gouvernement d'Inde mon appréciation sincère pour ce geste amical qui aidera à renforcer les relations cordiales existant entre les Gouvernements de la République française et l'Inde ?

Je profite de cette opportunité pour vous transmettre, M. le Ministre, les assurances de ma considération la plus haute.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués,

Jawaharlal Nehru

Source : Dossier No.26 (46)-X/47, M.E.A. & C.R., National Archives of India

¹ Les loges étaient de établissements commerciaux français enclavés dans le territoire indien. Elles ont été transférées officiellement à l'Union indienne le 6 octobre 1947.